

**Natura 2000**  
**Regards croisés sur une politique européenne**  
**de gestion des milieux naturels**

TABLE RONDE

**Monsieur Jean-Marc MICHEL - Directeur de la Nature et des Paysages  
(Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable)**

Les politiques publiques et Natura 2000 est en est une car pour moi, l'application de la Directive Habitat, Faune, Flore et la Directive Oiseaux à l'intérieur de sites membres d'un réseau européen est une politique publique. Donc, les politiques publiques ont besoin de rencontres comme celle que vous tenez aujourd'hui. On a besoin de voir se rassembler un certain nombre d'opérateurs qui échangent des expériences, besoin de voir un certain nombre d'opérateurs mobilisés en faveur de la conservation de la biodiversité, même si la sauvegarde de la biodiversité ne se limite pas aux sites Natura 2000. Une politique publique soutenue par des acteurs professionnels quand on voit une salle pleine comme elle l'a été aujourd'hui, d'acteurs engagés positivement en faveur de Natura 2000. Et je tenais aujourd'hui à saluer votre engagement. Nous acceptons vos interrogations, vos inquiétudes, vos interpellations. On va essayer d'y répondre. Les échanges que vous avez conduits avec un regard qui étaient à la fois supra-national, infra-national et territorial, nous intéressent au plus haut point. Bravo pour l'effet miroir, Monsieur le Président, d'une journée comme celle d'aujourd'hui. J'ai cru comprendre, en entendant les scientifiques que Natura 2000 était entrain de résoudre un paradoxe, une sorte de dialectique entre territoires et biodiversité. Les territoires attirent, impliquent. Natura 2000 repousse, inquiète et la scène locale est là pour organiser le débat et rassembler. C'était le pari sur la loi sur le développement des territoires ruraux de dire, il ne suffit pas d'outils de planification, même si c'est une invention française, les docob, mais aussi de lieux de débat. Et la loi sur le développement des territoires ruraux en organisant les débats, les comités de pilotage et en préparant l'idée de la charte que

pourraient signer tous les acteurs d'un territoire donné, a installé un nouveau dispositif donc mis Natura 2000 au delà du paradoxe qui l'opposait à l'avenir des territoires. On n'est plus dans une logique d'évitement. On est dans une logique d'appropriation. Sans doute, quelques contestations sont encore présentes mais on voit bien que l'avenir des territoires et l'avenir de la biodiversité sont portés par les mêmes acteurs. Troisième idée que je voudrais développer et on l'a évoquée, est qu'il faut des moyens pour agir. Je souhaite commencer par dire que l'application de la Directive Habitat, Faune, Flore et de la Directive Oiseaux est d'abord une obligation de résultats avant d'être une obligation de moyens. C'est vrai, c'est comme ça que nous serons jugés. On ne nous demandera pas si on a mis 20 millions d'euros de contrats ou 165 millions d'euros, on nous demandera si les espèces sont encore là. Donc, rendons-nous compte qu'il faut utiliser tous les moyens pour arriver aux résultats, qu'ils soient financiers, réglementaires, de conviction, pédagogiques ou fiscaux. Une espèce de contrat de confiance entre les territoires et leur patrimoine naturel, est l'obligation de résultat à laquelle nous sommes tous attachés, autant les collectivités territoriales que vous autres, opérateurs de terrain, que les services du Ministère de l'Ecologie ou les services des Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Venons en un peu sur les quelques moyens que nous avons mis en place au niveau du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable. Je ne reviens pas sur la plate-forme dont vous avez entendu parler ce matin, plate-forme technique de l'ATEN. Vous pouvez le juger au plus près du terrain, nos moyens ne sont pas extraordinaires, mais ils sont présents. Près d'un site sur deux est aujourd'hui doté d'un comité de pilotage, plus de 800 docob sur 1600 sites sont en préparation. On n'a pas encore fini la désignation de tous les sites qu'on est déjà au travail sur plus de 800 sites. La greffe du dialogue territorial a donc pris. Notre mécano n'est pas complètement lisible, je veux bien l'admettre. Vous avez de la peine à vous retrouver dans les moyens qui sont mis à disposition et les éléments de langage que nous donnons à nos services déconcentrés ne sont peut-être pas toujours très explicites. Je le reconnais. Néanmoins, laissez-moi vous dire qu'entre 2005 et 2006, le Ministère de l'Ecologie a fait un pari en multipliant par quatre les moyens des contrats Natura 2000. On ne partait pas de beaucoup. Seulement de l'ordre de 5 millions d'euros de contrats, on arrive à 20 millions d'euros de contrats pour 2006. Il faut avoir confiance dans notre capacité à installer les dispositifs. Il faut aussi avoir confiance dans notre capacité à installer un système de

gouvernance qui implique tout le monde au plus près du terrain et qui valorise aussi bien les acteurs professionnels que des usagers ou des élus, et pas uniquement des fonctionnaires chargés de faire appliquer des politiques publiques de protection de la nature. Je fais un petit crochet par les nouveautés en matière de fiscalité qui peuvent nous donner une direction dans laquelle il faut continuer à avancer. L'exonération de la taxe sur le foncier non bâti ou bien l'exonération pour partie des droits de mutation si des propriétaires prennent un engagement à long terme au travers de la charte ou de contrats Natura 2000, est une nouveauté dont il faut que nous sachions nous emparer. Voilà des signes que nous souhaiterons pouvoir mettre en œuvre de manière très concrète, voilà des dispositions législatives pour lesquelles nous allons préparer un décret d'application. Sachant que le décret qui concerne la charte Natura 2000, le comité de pilotage et les contrats Natura 2000, est à l'examen en ce moment. Je voudrais vous dire que les nouveautés législatives et réglementaires seront bientôt à votre portée, même si l'exonération sur la taxe sur le foncier non bâti ne demande pas de décret d'application. Je voudrais vous dire aussi que les mesures qui doivent être mises en place dans les sites Natura 2000, et j'allais dire la territorialisation de la mise en œuvre de Natura 2000, ne doit pas nous faire oublier comme l'a dit, le Président d'Eurosite, que les sites Natura 2000 appartiennent à un réseau européen. On l'a démontré aujourd'hui en entendant et en acceptant le regard d'autres pays européens sur nos politiques. Il me semble que la protection d'un avenir serein, d'un bon état de conservation ou d'un état de conservation favorable comme le dit la directive, le partage de cette même ambition doit pouvoir se faire non seulement entre partenaires locaux, site par site, mais à un niveau européen. Permettez-moi aussi, en conclusion, d'émettre un vœux. Conscient de la qualité du travail que nous accomplissons tous ensemble, conscient aussi du grand nombre de personnes qui étaient présentes aujourd'hui, je lance le vœux que nous soyons organisateurs d'un super forum européen sur la gestion des sites Natura 2000 pendant la présidence française de l'Union Européenne en 2008.